

PRÉFACE

L’Institut de Recherche Juridique de l’Université Nationale du Mexique, l’Association Internationale de Droit Constitutionnel (AIDC), et l’Institut Ibéro-américain de Droit Constitutionnel, ont convenu en mars 2020 de travailler ensemble pour rassembler des témoignages sur la manière dont les États de différentes régions du monde ont réagi à la crise du COVID-19, d’un point de vue constitutionnel. Le résultat de cet effort commun est ce livre: “COVID-19 et Droit Constitutionnel”.

La pandémie de coronavirus (COVID-19) a affecté de nombreux aspects de nos vies, partout dans le monde, et de nombreuses manières. Dans la plupart des pays, les pouvoirs publics ont pris une série de mesures qu’ils ont jugées nécessaires pour prévenir ou contrôler la propagation de la maladie. La plupart de ces mesures correspondent, non pas à la gestion quotidienne «normale» des affaires publiques, mais à une situation «d’urgence». De cette façon, la mobilité des personnes a été sévèrement restreinte; dans certains cas, la force publique a été utilisée pour appliquer ces restrictions et d’autres; les écoles ont dû suspendre les enseignements; certains services de santé publique ont semblé atteindre un seuil critique et une surcharge ne leur permettant pas de protéger et de traiter efficacement tout le monde; les entreprises ont dû suspendre leurs activités jusqu’à nouvel ordre; les élections ont été reportées; des institutions de gestion des catastrophes ont été mises en place; le chômage, l’insécurité alimentaire et le stress hydrique ont augmenté. En outre, les relations et interactions normales entre les branches du gouvernement et entre les différents niveaux de gouvernement dans les États fédéraux ou décentralisés ont été touchés. Ces événements et bien d’autres qui se produisent dans le monde au milieu de la crise sanitaire ont des implications constitutionnelles.

Le but de ce livre est de tracer une carte très large des différentes questions constitutionnelles qui sont débattues dans différentes parties du monde dans le contexte de la pandémie. Pour ce faire, des juristes de 26 pays ont été invités à soumettre un bref commentaire sur les questions constitutionnelles préoccupantes dans leur partie du monde, dans le contexte de la crise du COVID-19. Les contributeurs à ce livre étaient tenus, non pas de sou-

mettre une recherche vaste et approfondie, mais de produire un texte concis expliquant, de manière très schématique, les questions constitutionnelles et les débats les plus importants liés à la réponse de leur pays aux problèmes découlant de la pandémie. Cette «cartographie» devrait servir de base à une analyse plus approfondie dans le cadre de futurs projets de recherche dans le domaine du droit constitutionnel comparé face aux crises sanitaires.

Conformément aux directives de l'AIDC, les contributeurs à cet ouvrage collectif ont été invités à rédiger leurs textes en anglais ou en français. Cependant, puisque le livre a été édité et publié au Mexique, et pour permettre une participation plus large, les contributions en espagnol furent également bienvenues.

Le comité de rédaction chargé de réviser tous les textes a été formé par Helle Krunke (Première Vice-présidente de l'AIDC) Iris Nguyen Duy (Secrétaire Générale Adjointe de l'AIDC) et par José Ma. Serna (membre du Comité Exécutif de la même association). Dès les premières étapes de ce projet, le soutien et les conseils d'Adrienne Stone (Présidente de l'AIDC), de Pedro Salazar (Directeur de l'Institut de Recherche Juridique de l'Université Nationale du Mexique) et de Diego Valadés (Président de l'Institut ibéro-américain de Droit Constitutionnel), nous ont été essentiels et précieux. Nous les en remercions, de la même manière que nous remercions tous les chercheurs qui ont répondu positivement et avec enthousiasme à notre invitation à participer à ce projet académique mondial.

José Ma. SERNA DE LA GARZA
Coordinateur